



## BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUEL POUR L'ANNÉE 2012

**Coordonnées** Nom.....  
Prénom.....  
Date de naissance.....  
Adresse.....  
.....  
Cp Ville.....  
Téléphones et portable.....  
Adresse mail (bien lisible svp).....

Vos numéros de voiles : FRA...../FRA...../FRA.....

attention : un bulletin par personne

Votre numéro d'adhérent AMMF (Pour les personnes déjà membre) N°.....

Je soussigné (Nom et prénom).....

*Nom et prénom du tuteur pour les mineurs.*

### SIGNATURE OBLIGATOIRE précédée de «lu et approuvé»

Date :

Je certifie être à jour de mes cotisations d'assurances en responsabilité civile pour les dommages que je pourrais occasionner aux personnes et aux biens d'autrui.

### Adhésions

*(cocher la case)*

- Individuel **15€** à l'année
- Moins de 18 ans **10€** (*joindre une copie de la carte d'identité*)
- Moins de 16 ans **gratuit** (*joindre une copie de la carte d'identité*)
- Deuxième adhésion individuelle dans le même foyer\* **10€** à l'année
- Autre adhésion individuelle dans le même foyer\* **gratuit**

*(\*Résidant à la même adresse)*

Le chèque est à libeller à l'ordre de  
«Association Micro Magic France»  
La feuille d'inscription et votre règlement  
par chèque sont à retourner à :

**Association Micro Magic France**  
**Mr Guillaume NOUBLANCHE**  
**3 avenue du miroir d'eau**  
**44000 NANTES**

### Information importante

Toute convocations, échanges et informations vous seront adressés uniquement par mail.

Aucun courrier ne vous sera adressée par la Poste.

A votre demande une copie du contrat d'assurance 2012 vous sera adressé par mail.

**L'assurance de l'association vous couvre pendant les régates organisées par l'Association Micro Magic France et vos sorties loisirs.**

Cette assurance couvre les adhérents en tant qu'organisateur et coureur, nous vous rappelons certains points :

- L'organisateur doit prévenir l'association de toutes les régates soit par mail, courrier ou sur notre forum : forum.micro-magic.fr
- Ces régates, pour être assurées, doivent être inscrites au calendrier Nationale et doivent être annoncées à l'association.
- L'organisateur s'engage à faire remonter au trésorier de l'association, le montant des inscriptions annuelles ou journalières.